



Mon mari veut me quitter pour une autre, que dois-je faire?

Par **sandylight**, le **21/08/2008** à **10:21**

je suis française mariée depuis 30 ans à un français d'origine arabo-musulmane; mon mari a connu une autre femme dans son pays d'origine et ça l'air d'être sérieux. je refuse l'idée de la séparation et du divorce, notre couple va mal depuis. voilà ma question : est-ce que mon mari peut faire un contrat de mariage dans son pays d'origine (où la polygamie est légale) sans être en infraction avec la loi française? cette question me tourmente, merci de me répondre rapidement.rncordialement

Par **coolover**, le **21/08/2008** à **12:49**

Bonjour sandy.rnrnJ'imagine combien ce doit être désagréable pour toi.rnrnEt je ne vais pas beaucoup te rassurer car la loi française ne peut s'appliquer à l'étranger : il peut donc se marier à l'étranger. Cependant, son mariage à l'étranger ne pourra être reconnu en france : pas de transcription ni d'exequatur (nom donné à la procédure pour faire reconnaître un mariage à l'étranger en france) possible.rnrnCependant, sache que s'il le faisait, il manquerait, au regard de la loi française, à son obligation de fidélité (Art. 212, cciv).rnJ'ai compris que tu ne souhaitais pas la séparation mais sache qu'en ce cas, tu pourrais demander le divorce pour faute.rnrnPour le reste, je crois qu'il est difficile que les choses rentrent dans l'ordre et que tu obliges ton époux à se réinvestir sur votre mariage. Si une recette existait pour rendre les hommes fidèles... Elle aurait été diffusée entre les mains de toutes les femmes !rnrnTente tout de même de discuter avec lui, par l'intermédiaire d'une médiation familial ou d'un thérapeute de couple, afin de déterminer pourquoi il en est venu à cela et peut être le raisonner.

Par **sandylight**, le **21/08/2008** à **21:22**

merci beaucoup pour ton aide et pour la rapidité de ta réponse, je vais essayer de prendre en compte ton conseil.rncordialement.